



Garde alternée et confier l'enfant

Par **sofia31**, le **21/09/2020** à **19:02**

Bonjour,

j'ai ma fille de 9 ans en garde alternée une semaine sur deux

mais à présent j'ai un nouvel emploi depuis 6 mois ou j'ai des heures incompatibles avec la possibilité de garder mon enfant la semaine et donc je me suis organisée de sorte que ma soeur en retraite me garde ma fille du dimanche soir jusqu'au vendredi suivant jusqu'au retour chez son père (mais la semaine en fin de journée je rend visite à ma fille chez sa tante pour les devoirs etc.....) le père ne trouve rien à redire au vu de mon emploi

Cependant prochainement je pars 5 jours à Paris sur ma semaine à moi et la petite sera chez ma soeur

mais le papa est mécontent car c'est 5 jours de congés ou pour la première fois je serai pas avec ma fille, je culpabilise à titre personnel un peu (car j'ai posé ses congés et me suis trompé en effet je pensais que c'était sur la semaine du papa)

je ne peux pas revenir en arrière! moralement je culpabilise! car j'ai toujours offert mes congés en priorité à mon enfant

Ma question: du côté droit familial j'ai le droit durant ma semaine de confier mon enfant à sa tante qui de surcroît est la personne qui s'occupe de ma fille quand je travaille ?

Merci d'avance de votre avis

bonne fin de journée

Par **Visiteur**, le **22/09/2020** à **16:12**

Bonjour,

Je vous invite à vous renseigner auprès du JAF

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>

En effet, l'exercice conjoint de l'autorité parentale fait que vous êtes libre de confier votre enfants si cela s'avère nécessaire. Vous êtes tenus d'informer et de consulter votre ex-conjoint pour les actes importants concernant l'entretien, l'éducation, la santé et la gestion du patrimoine de l'enfant.

DE son côté, le père qui justifie d'un motif légitime pour s'y opposer, peut saisir le Juge aux Affaires Familiales.